

07.09.2016 – 07:45 Uhr

bonus.ch sur l'assurance maladie : près d'un tiers des Suisses souhaite renoncer à l'obligation de s'assurer

Lausanne (ots) -

Plus de 28% des Suisses seraient prêts à renoncer à l'obligation d'avoir une caisse-maladie, à l'image de la liberté contractuelle en vigueur aux USA. Comme, de manière générale, les Suisses sont satisfaits* de leur caisse-maladie, on peut en déduire que c'est le niveau de la prime qui est l'élément rédhibitoire.

bonus.ch, le site comparateur en ligne, a cherché à connaître l'opinion des Suisses sur notre système de santé quant à la liberté de choix. Lors de son enquête annuelle sur la satisfaction des caisses-maladie, en plus des aspects de clarté des informations transmises, de traitements de prestations et de services clients, les assurés ont été également invités à se prononcer sur de la liberté de contracter.

Avoir accès à la liberté de contracter

Différence régionales

Avec 40.32% de oui, soit deux personnes sur cinq, le Tessin se démarque fortement des autres régions linguistiques : en Suisse romande et en Suisse-allemande, la tendance à souhaiter la liberté de contracter se révèle être moins forte avec 26.81% et 26.63% de oui, soit une personne sur quatre.

Différences cantonales

En ce qui concerne les cantons, on constate que dans le canton d'Argovie, c'est presque la moitié des assurés qui souhaiterait renoncer à l'obligation de s'assurer alors qu'en Valais c'est moins d'une personne sur cinq. Et pour les cantons de Neuchâtel et du Jura, deux cantons qui ont subi une forte augmentation de prime en 2015, c'est un tiers de la population qui aimerait avoir accès à la liberté de contracter.

Bien que les Suisses se disent satisfaits de leur assurance-maladie, le niveau des primes semble inciter plus de 28% des personnes interrogées à remettre en question l'obligation de s'assurer en Suisse.

Cette année, la hausse des primes sera similaire voire supérieure à celle de l'an dernier (4%-5%). On peut donc affirmer qu'environ 12% à 15% des Suisses changeront de caisse-maladie pour 2017. Cela semble démontrer que le système de concurrence entre les assurances est jugée indispensable par les assurés mais que l'obligation de s'assurer l'est moins. La charge des primes-maladie sur le budget des familles a atteint un niveau démesuré !

*Accès à l'enquête de satisfaction des caisses-maladie : http://www.bonus.ch/RDP-20160907_FR.pdf

Accès au comparatif des caisses-maladie : <http://www.bonus.ch/zrQI5YW.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100792403> abgerufen werden.